

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 9 décembre 2024

**Présents : 11 :** Mmes L. GOT, C. CRÉPON, V. CACHEUX (arrivée à 18h35), Annie SAUVAIRE, Mrs F.CAUSSIL, B. PALLARÈS, Antoine SAUVAIRE, M. PRONOST, M. GARCIA, P. NOUGARET, J.C.DUPOUX (arrivé à 18h35)

**Absents : 3 :** F.BOUYS, S. BAZIN (procuration donnée à M. PRONOST), A. CHAMPSAUR (procuration donnée à F.CAUSSIL)

**Procurations : 2**

**Secrétaire de séance :** Bruno PALLARES

**1° Approbation du C/R du précédent Conseil : Adopté** (12 pour, 1 abstention)

**2° Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2025 : Voté** (13 pour)

**3° Tarification du dépôt (dispersion) de cendres au cimetière communal :** Une participation de 50€ est proposée, qui représenterait une redevance d'entretien du « Jardin du souvenir » : Voté (10 pour, 2 contre, 1 abstention)

**4° Tarification de location d'un local communal :** La parole est donnée à B. Pallarès qui a rencontré une association désireuse de louer un local pour y exercer ses activités de réalisation de vitraux. Un box de stockage étant disponible aux anciens ateliers, et l'association étant intéressée, il convient de mettre sur pied une tarification et les modalités fonctionnelles pour cette location. La parole circule, et il ressort qu'avant de statuer, il faut s'assurer des conditions d'assurance de l'association et de ses méthodes de travail, notamment par rapport aux risques d'incendie. B.P s'engage à contacter le responsable pour obtenir toutes les infos nécessaires. Le vote est donc reporté au prochain Conseil.

**5° Communauté de Communes du Grand Pic St Loup (CCGPSL) :**

a) Adoption du projet de convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs : Le programme de contrôle est établi pour 4 ans et prévoit une fourchette annuelle de prix entre 70 et 100€ pour la commune. Voté (13 pour)

b) Signature de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de compétences assainissement à la CCGPSL : Voté (13 pour)

c) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non-collectif (exercice 2023) : Il convient d'approuver ce rapport sur le prix et la qualité de service qui sera mis à disposition du public pour consultation : voté (13 pour)

**6° Convention d'utilisation d'un logiciel de gestion de la défense extérieure contre l'incendie :** Le précédent logiciel mis à disposition à titre gratuit par le SDIS 34 (« Hydraclis ») pour la gestion et le suivi des points d'eau incendie (PEI) doit être remplacé par une solution « open-source » (accessible au public) dénommée « Open DECI ». Il convient d'autoriser la signature de la nouvelle convention : Voté (13 pour)

**7° Autorisation de signature d'un bail administratif à la zone du Patus :** Un locataire d'un terrain nu d'environ 500m<sup>2</sup> souhaite arrêter son activité. Un repreneur désireux d'exercer des activités de « primeurs » serait intéressé. Il convient d'établir un bail (3,6 ou 9 ans) moyennant un loyer mensuel de 230,00€ : Voté (13 Pour)

- 8° Devis de réalisation d'une étude de sol G1 à la zone du Patus :** La parcelle de Madame Pociello étant appelée à être modifiée pour des projets communaux, il est nécessaire d'y effectuer une étude de sol G1 avant tous travaux. Trois devis ont été réalisés, le devis de la sté GINGER CEBTP a été retenu, pour un montant de 1150,00 €HT, il convient de le valider (sachant qu'un courrier informatif sera envoyé à Mme Pociello avant l'intervention) : Voté (13 Pour)
- 9° Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune (véhicules à moteur, bien communaux et personnel municipal) :** La Commune est assurée auprès de la SMACL depuis 2004 et bénéficie de contrats renouvelables annuellement sur tacite reconduction. Or, l SMACL a notifié à la Commune que ces contrats ne répondent pas aux préconisations de l'article L5 du Code de la Commande Publique, il seront donc résiliés et de nouveaux contrats et solutions ont été revus avec eux, prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2025. La Commune a payé en 2024 un montant total de 22840,82 €, et en 2025 payera 24436,46 € avec des solutions supplémentaires. Voté (13 Pour)
- 10° Syndicat Hérault Energies : transfert de compétence autorité organisatrice de distribution du gaz :** la parole est donnée à Michel Pronost qui expose la question. Voté (2 Abstentions, 2 Contre, 9 Pour)
- 11° Groupement d'achats Hérault Energies :** Le syndicat Hérault Energies propose d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Voté (13 Pour)
- 12° Désignation d'un référent pour le logement social récemment réalisé :** la parole est donnée à Christine Crépon, en charge des affaires sociales. Un descriptif du logement est fait et il est proposé, compte tenu de son utilisation, de désigner un référent. Mme Armelle Coudougnac, habitant le logement limitrophe, se propose pour cette charge. Voté (13 Pour)

### **Questions diverses :**

Recensement de la population : il va être procédé au recensement de la population par deux agents officiels. Toutes informations vous seront transmises à date.

Point sur le projet cœur de village : de nouveaux devis sont proposés pour des réalisations différentes. Le projet avance petit à petit...

*Fin du Conseil 20H30 dans la joie et la bonne humeur habituelle...*